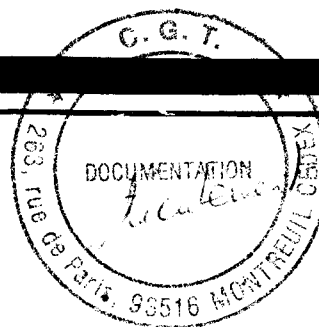


**C.G.T.**

**F.S.M.**

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



**845**

6 avril 1989

**COURRIER CONFEDERAL**

◇ <u>CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE</u>	
Appel du Bureau Confédéral	2
Initiative contre la précarité des 13 et 14/4/89	3
◇ <u>DEBATS 43EME CONGRES</u>	
Préparation du 43ème Congrès. Temps forts d'avril avec participation confédérale (au 5/4/89).	4 - 7
Informations parvenues au Secrétariat du BC au 5/4/89	8 - 10
◇ <u>SECTEURS SANTE-PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI FORMATION</u>	
Mise en place du dispositif d'insertion du RMI	11
◇ <u>SECTEURS POLITIQUE REVENDICATIVE ET FEMMES SALARIEES</u>	
Barrer la route au travail de nuit	12 - 14
◇ <u>ANTOINETTE</u>	
Des résultats positifs, faisons les fructifier.	15A

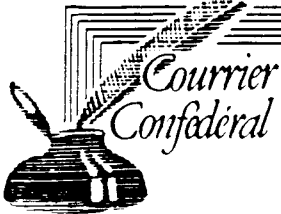
## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le numéro 842 du 29/3/89, page 2.  
Il fallait lire :

"... pour la vie syndicale dans chacun de ses aspects, pour l'adhésion et la démarche de renforcement indispensable de la CGT. Tout passe et doit de plus en plus vraiment passer par le syndiqué. En dépendent l'élargissement et l'efficacité du mouvement de masse du monde du travail.

De ce point de vue, la préparation du 43ème Congrès, complètement intégrée aux luttes et à l'activité quotidienne, peut constituer une exceptionnelle avancée grande nature vers la pratique démocratique de masse que nous souhaitons pour l'ensemble de la CGT.

Pour autant ..."



C.C.J.

### APPEL DU BUREAU CONFEDERAL

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. appelle l'ensemble de ses Organisations à tout mettre en oeuvre pour assurer le succès des deux initiatives de luttes organisées par la C.G.T. avec les jeunes les 13 et 14 avril prochain contre la précarité et le 20 mai 89 en prélude au 43e Congrès Confédéral.

A quelques jours des 13 et 14 avril, de nombreuses actions continuent à se développer dans les entreprises, rassemblant des salariés et des jeunes précaires dans les luttes contre la précarité sous toutes ses formes.

Des succès importants sont enregistrés.

Le bilan de cette campagne engagée par le C.C.N. dès décembre 88 se chiffre à plusieurs milliers d'embauches en C.D.I. gagnées ainsi qu'une somme considérable de succès les plus divers obtenus en matière de rémunérations des précaires, de conditions de travail et du respect de la dignité de ces salariés.

Quelque chose d'important est en train de se développer dans l'état d'esprit et le comportement des précaires.

Les deux journées des 13 et 14 avril seront une première rencontre nationale de cette dimension avec des jeunes T.U.C., S.I.V.P., stagiaires, intérimaires, apprentis en C.D.D., des dirigeants de syndicats, Fédérations, Unions Locales, Unions Départementales et des personnalités qualifiées ainsi que des délégations internationales et des représentants syndicaux d'Europe capitaliste pour mettre en avant les conséquences de la précarité comme pièce maîtresse du remodelage de la société et de l'intégration européenne.

Le 14 avril, qui se déroulera à l'U.N.E.S.C.O., sera conclu par Henri KRASUCKI, Secrétaire Général de la C.G.T.

Il importe, à présent, que toutes les Organisations de la C.G.T. fassent le nécessaire afin d'élire ou de nommer les derniers délégués précaires et organisent concrètement leur venue sur Paris.

Le 20 mai, 1 000 jeunes militants se rassembleront avec les jeunes délégués au 43e Congrès pour partager leurs expériences de luttes, confronter leurs opinions et débattre de la C.G.T., de leur place dans les organisations de direction.

Impulsée par le Centre Confédéral de la Jeunesse C.G.T., cette manifestation engage toute la C.G.T. Elle se déroulera dans la Salle du Congrès Confédéral en prélude des travaux de celui-ci et constituera un événement politique majeur.

Au regard des enjeux qui reposent aujourd'hui sur les jeunes, de la place et du rôle tenus par ceux-ci dans les luttes, des questions qu'ils posent dans la démarche démocratique de la vie de nos Organisations, chacun comprendra que cette journée prend une signification et une résonance particulières.

De l'effort de chaque Organisation de la C.G.T. pour assurer la participation de ces 1 000 jeunes militants dépend la réussite de cette manifestation qui contribuera à donner un caractère dynamique, jeune et offensif au 43e Congrès Confédéral.

Montreuil, le 5 avril 1989



### INITIATIVE CONTRE LA PRECARITE DES 13 ET 14 AVRIL 1989

L'initiative contre la précarité, décidée par le Comité Confédéral National s'annonce comme un moment important pour l'activité de toute la C.G.T. contre la précarité et son développement.

A quelques jours de ce rendez-vous de luttes, les informations dont nous disposons font apparaître que se sont tenues, se tiennent actuellement de multiples initiatives à l'entreprise avec les jeunes précaires et l'ensemble des salariés.

Elles se traduisent par des résultats significatifs en matière d'emplois gagnés, d'amélioration des rémunérations des précaires, d'amélioration des conditions de travail et de respect de la dignité.

A ce jour, ce sont près de **5 700 embauches** dans un peu plus de 200 entreprises qui ont été arrachées par la lutte et **2 259 adhésions de jeunes** réalisées à la C.G.T.

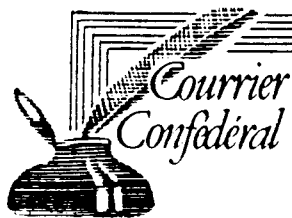
A la lumière de ces éléments et sachant que plusieurs départements, Unions Locales, professions tiendront, dans les jours qui viennent, un certain nombre d'initiatives décentralisées dans les entreprises, les localités, les départements, ces deux journées des 13 et 14 avril s'annoncent bien comme un moment fort de la lutte de tous contre la précarité sous toutes ses formes.

La participation à ces deux journées, en présence de dirigeants de la C.G.T., des Unions Départementales, Fédérations, Unions Locales, Syndicats, de délégués désignés ou nommés dans ce contexte augure d'une initiative de qualité, support à un approfondissement de notre réflexion sur les questions de la précarité et tremplin pour un développement des luttes à l'entreprise au niveau qu'il convient.

Il faut cependant souligner une prise en compte diversifiée de cette initiative par nos Directions syndicales. Aussi, est-il souhaitable de mettre à profit les quelques jours qu'il nous reste pour s'assurer d'une représentation de toutes les structures sollicitées.

Réussir cette initiative, avec un débat de qualité fondé sur l'expérience de lutte à l'entreprise sera une contribution à la réflexion et l'activité de la CGT dans le cadre de la préparation de notre 43<sup>ème</sup> Congrès.

C'est sans aucun doute planter des jalons de qualité dans la perspective du prélude au Congrès avec 1000 jeunes CGT le 20 mai.

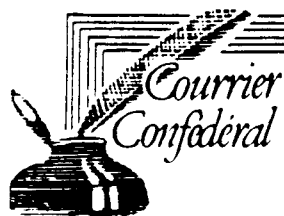


# DEBATS 43EME CONGRES

## PREPARATION DU 43<sup>ème</sup> CONGRES CONFEDERAL TEMPS FORTS D'AVRIL AVEC PARTICIPATION CONFEDERALE .

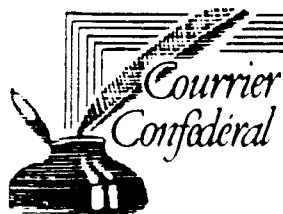
(au 5 avril 1989)

<u>Date</u>	<u>Organisation</u>	<u>Entreprise/Lieu</u>	<u>Initiative/thème</u>	<u>Participation</u>
Fin mars	UD Essonne	EDF/GDF Essonne	Débat	Michèle PERROT
22/23 mars	Région Nord/ Pas de Calais		Europe	François DUTEIL
31 mars	Rhône Alpes		Débat et Journée d'étude sur l'Europe	Jean MOULIN
4 avril	FD Serv. Publics	Communaux Belfort	Débat avec les Syndiqués	Bernard VIVANT
6 avril	FD Chimie	Stratinor Wasquehal (59)	Débat : Les intérimaires et la Jeunesse.	Patrick MINDER
	FD Commerce	ACCOR Rosny/Bois (93)	Débat ICT	Alain OBADIA (après-midi)
7 avril	UD Corrèze	Débat dans les entreprises prépa- ratoire au Congrès de l'UD		Gérard ALEZARD
	UD Gard	Entreprise	Débat	Jeanine MAREST
8 avril	FD Chimie	Salins du Midi (13)	Débat : Salaires, Lutttes, Démocratie.	Jack POTAVIN
11 avril	FD Chimie	Rhône Poulenc Roussillon	Débat : la démocratie syndicale.	Louis VIANNET
	FD Métaux	Sollac Florange	Débat avec les employés.	Elyane BRESSOL
	UD Saone et Loire		Débat entreprise militants	Jean-Claude LAROZE
12 avril	FD Finances	SNADGI Lille	Débat avec les syn- diqués. Initiatives à l'entreprise : Service Public, Lutttes Employés/Usagers	Gérard ALEZARD

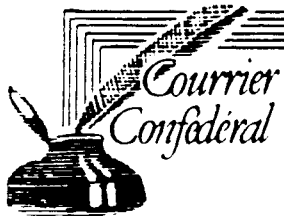


*Courrier  
Confédéral*

	FD Commerce	Samaritaine Paris		Jearnine MAREST
13 avril	UD Vaucluse	Assemblée Départementale des militants : 43ème Congrès.		Thérèse POUPON
	FD THC	Peaudouce Nord	Débat	Jearnine MAREST
	FD Agro Alim.	Contrex Vosges	Débat	Daniel ANGLERAUD
	UD Loire	Acieries de Feurs	Initiative de lutte et débats syndiqués	Jean-Claude LAROZE
13 et 14 avril	Confédération C.C.J.	Débat Salle de l'UNESCO	Précarité, Europe Jeunesse	Henri KRASUCKI René LOMET
14 avril	FD Transports	T.U. Lyon	Matin : débat TU. A.M. : débat ensemble des syndicats.	Gérard ALEZARD
17 avril	FD Santé	CHS Armentières (Nord)	Débat à l'entreprise et Débat UL. Diversification de l'activité C.G.T.	
	FD Transports	Ensemble Syndicats RATP (salle du CCN)	Débat avec les syndiqués et les militants	Louis VIANNET (après-midi)
18 avril	FD Chimie	Prosyne/Polyane St Chamond (42)	Débat : Formation Modernisation	Alain GUICHARD
20 avril	FD Secteurs Financiers	Société Générale Paris	Débat	Alair OBADIA (midi et A.M.)
	FD PTT	Centre Poste Paris 8ème	Débat	Joannès GALLAND
	FD Construct.	Entreprises J. Lefevre et Cie Générale de Chauffe à Lens (62)	Débat avec les syndiqués.	
	FD Serv. Pub.	Ministère des Affaires Sociales	Débat	Thérèse POUPON
Du 21 au 23 avril	FD Construct.	Syndicat des Enseignants de CFA à Courcelles	Congrès du Syndicat	Joannès GALLAND (le 21/4)



21 avril	FD Santé	Hôpital Tours	Visite Hôpital	Henri KRASUCKI
	UD Indre et Loire		Rencontre-Débat. Meeting Départ.	
	UD Essonne	IRCHA	Débat ICT Centre de Recherche.	Alain OBADIA
	FD Chimie	Rhône Poulenc Saint-Fons (69)	Débat : "Les Chimiques face à l'Europe".	Bernard LACOMBE
	FD Métaux	Merlin Gérin Isère	Débat avec ICT	J. Pierre LINOCCIER
24 avril	FD Serv. Pub.	Cx Le Havre	Débat avec syndiqués	Michel WARCHOLAK
	FD Agro-Alim.	France-Glace Beauvais (60)		M. Thérèse GONORD
	FD Commerce	Carrefour Eculy (69)	Débat	Lydia BROVELLI
	UD Essonne	UL Evry	Débat : Femmes Salariées / Ville Nouvelle.	Jacqueline LEONARD
25 avril	FD Agro-Alim.	LANVIN Dijon (21)	Débat	Jacqueline LEONARD
	FD Métaux	RVI Vénissieux	Débat avec syndiqués	Pierre KOEHLER
	FD PTT	Centre Poste Reims (51)		Elyane BRESSOL
	FD PTT	Centre de Tri Bordeaux		Bernard LACOMBE
26 avril	FD Verre Cér.	St Gobain Desjonquières Sucy en Brie (94)	Débat	Alphonse VERONESE (après-midi)
	FD PTT	Section des Cadres des Télécoms Paris	Débat	Guy JUQUEL
	FD Métaux	RNUR Flins	Débat sur Immigration	Jean BELLANGER
	FD Cheminots	Atelier de Répa- ration Masséna Paris.	Sur la Journée. 11 h 30/13 h : Prise Parole/Débat.	
	FD Finances	Ensemble des Syndicats du Rhône	Débat avec les Syndiqués	Daniel ANGLERAUD



<b>27 avril</b>	UD Bouches du Rhône	Débats Entreprises. Actualité et Congrès Meeting Départ.		Henri KRASUCKI
	FD Cheminots	Pont à Mousson (54)	Journée d'Action Cheminots Metz et Nancy : "place de la SNCF en Lorraine".	
	FERC	Charleville Mézières (08) Lycée Profess.	Débat sur 43ème Congrès avec 50 militants UNSEN SCPEN, MJC, AFPA	Janine ACQUAVIVA
	FD Finances	Trésorerie Générale Montpellier.	Débat avec les syndiqués	Daniel ANGLERAUD
<b>28 avril</b>	Région Poitou Charente et FD Métaux	Métallurgie Chatelleraut (86)	Débat sur la journée avec 100 métallos.	Gérard ALEZARD
	FD Cheminots	Informatique Paris Syndicat UFCM	Débat ICT à partir de 12 h et A.M.	Alain OBADIA
	UD 77	Marne La Vallée	Journée sur la Ville Nouvelle. Débats : Communaux MacIntoch Débat le soir.	Lydia BROVELLI
	FD Serv. Pub.	Cx Nantes (44)	Débat	Alphonse VERONESE
	FD Transports	TU Marseille		Jacqueline LEONARD
	FD Métaux	Metaltemple St Michel de Maurienne (73)	Lutte sur les salaires	Chantal REY
<b>Avril (dates à fixer)</b>	FD Equipement	- 2 débats départementaux		René LOMET
	FD Métaux	Thomson Malakoff	Débat avec ICT	Pascal JANOTS
	UD Cantal	Entreprises du département	Débats dans le cadre préparation congrès UD	André DELUCHAT
<b>11 mai</b>	FD Commerce	Nouvelles Galeries (Haute Garonne)	Débat	Jeannine MAREST



# DEBATS 43EME CONGRES

INFORMATIONS PARVENUES AU SECRETARIAT DU BUREAU CONFEDERAL AU 5/4/89

## FD METALLURGIE

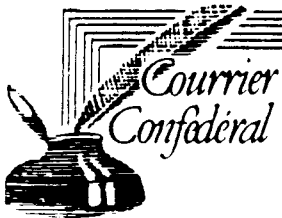
1700 débats avec les adhérents dans 1700 syndicats d'ici le 43ème Congrès. La direction fédérale participera à 150 d'entre eux.

### CONGRES

14/4 RVI Bourg  
 MBK St Quentin  
 Forges de Commentry  
 KONI Villeneuve  
 RVI Arnonay  
 MARTIN Revin  
 BOSCH Rodez  
 SOLLAC Fos  
 REPARATION NAVALE Marseille  
 AEROSPATIALE Marignane  
 SMN Mondeville  
 MOULINEX Caen  
 LEROY SOMMER Angoulême  
 SOCEA Rochefort  
 ALSTHOM Aytré  
 AEROSPATIALE Bourges  
 MIP LAMARQUE Tulle  
 14/4 COFELEC Beaune  
 Avril CHAFFOTEUX Ploufragan  
 Avril PSA Sochaux  
 IPM Marti  
 UNIMETAL Pont de roide  
 SARMA ST Vallier  
 CARET & FOUCHER Aubevoye  
 RTC Dreux  
 THOMSON Brest  
 LOCAL Brest  
 OUGINE L'Ardoise  
 12/4 ABG SEMCA  
 AEROSPATIALE UFICT Toulouse  
 14/4 RNUR Toulouse  
 Dassault Martignas  
 8/4 IRRIFRANCE  
 IBM Montpellier  
 CITROEN Rennes  
 VIRAX Chateauroux  
 SKF ST Cyr  
 21/4 CARTERPILLAR Grenoble  
 MERLIN GERIN UFICT  
 15/4 ITT J. RENAUD  
 ROTO DIESEL Blois  
 C3F Firminy  
 FAEF Feurs  
 21/4 CN ALSTHOM ST Nazaire  
 CBI  
 TRECA Beaugency

### CONGRES

JOHN DEERE Saran  
 RATIER Figeac  
 SEIPEL Angers  
 ALCATEL Cherbourg  
 REIMS AVIATION  
 REMAFER Reims  
 Sorenam Reims  
 IHF ST Dizier  
 Mai ALCATEL Laval  
 24/3 SOVAB Batilly  
 Mars NORDON Nancy  
 31/3 TRAILOR Luneville  
 Avril SBFM Lorient  
 UNIMETAL Candrange Rombas  
 SAFE Hagondange  
 SOLLAC Florange  
 LEMDORFER  
 CLASS WOIPPY  
 SA IMPHY  
 JELMONT NORD  
 VALLOUREC Aulnoye  
 22/4 SOLLAC Dunkerque  
 SOLLAC Mardyck  
 RNUR Douai  
 SELNOR Lequin  
 ASTURIENNE  
 STEIN INDUSTRIES  
 SAMBRE & MEUSE  
 ANF Crespin  
 ANF Marly  
 SOLLAC Montataire UFICT  
 SOLLAC Montataire OUV.  
 MIC Argentan  
 STA Ruitz  
 SOLLAC Biache  
 TOLARTOIS  
 PENNAROYA  
 COMBROWSKI  
 CECEDUR Issoire  
 20/5 TURBOMECA Tarnos  
 MESSIER Oloron  
 1/4 ALSTHOM Tarbes  
 16/4 GENERAL MOTORS  
 15/4 SAA Sélestat  
 LAMINOIRS Strasbourg  
 SACM Mulhouse



17-18/3	PEUGEOT Mulhouse RVI Ouvr. Vénissieux RVI Der UFICT		CNIM La Seyne ESSWEIN SFENA Chatellerault
04/4	DELLE ALSTHOM Villeurbanne REX ROTH Vénissieux		RVI Limoges TRANE Golbey FRUEHAUF Auxerre
04/3	CEUSOT LOIRE Creusot RNUR Le Mans SOURIAU La Ferté		ALSTHOM Belfort BULL Belfort SNECMA Corbeil
20-21/4	UGINE UGINE CAMIVA Chambéry METAL TEMPLE SNR Arnecey SIC Arnecey	30/3 Avril	IBM Corbeil RNUR Rueil DASSAULT St Cloud UFICT THOMSON UFICT Malakoff THOMSON Bagneux LMT Boulogne CITROEN Asnières RNUR OUVR. Billancourt THOMSON Malakoff SNECMA Gennevilliers CITROEN Aulnay ALSTHOM St Ouen RNUR St Ouen
07/4	STAUBLI UFICT Faverges BULL Gambetta Paris SAT Paris		CGR Stains RATEAU La Courneuve ESSILOR Créteil FACOM Villeneuve le Roi AIR LIQUIDE Champigny RNUR MPR DASSAULT Argenteuil SAGEM
19-20/5	RNUR Sandouville RNUR CLéor:		
Avril	SAM Montereau JS Champagne SNECMA UFICT Melun SNECMA OUVR. Villaroche	Avril 30-31/3 20/3	
22/4	AEROSPATIALE Les Mureaux SFENA Vélizy TALBOT Poissy RNUR Flins		
Avril	THOMSON Vélizy THOMSON Sartrouville AEROSPATIALE Méaultes VALED Amiens		

### UD NIEVRE (58)

Assemblées générales de syndicats réalisées ou programmées dans le cadre de la préparation du congrès de l'UD des 20 et 21 avril et du Congrès confédéral.

16/2	Hôpital de Nevers	24/3	Equipement Parcs
18/2	Livre Nevers	31/3	Alfa Laval-Nevers
24/2	Livre Cosne	06/4	Kléber Decize
28/2	CHS La Charité	12/4	Epéda La Charité
16/3	Equipement Navigation	14/4	SNADGI Nevers
22/3	Equipement Routes	15/4	Imphy SA

### UD RHONE (69)

Liste des congrès ou assemblées générales de janvier à mai :

HOPITAL VINATIER	RVI Ouvriers Vénissieux
TRANSPORTS VIROLLE	METAUX St Priest
CHEMINOTS SIBELIN	METAUX Rilleux
CREDIT AGRICOLE	SPECIA
MUNICIPAUX Villeurbanne	SGPEN
MUNICIPAUX Vaulx en Velin	SDEM



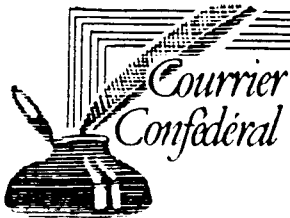
EDF Service Clientèle  
 EDF Technique  
 GAZ  
 STE EDF  
 CHEMINOTS de Perrache  
 CHEMINOTS de Vaise  
 COMMUNAUX de Vénissieux  
 EQUIPEMENT NAVIGATION  
 METAUX Oullins

Débats avec les syndiqués :

Saint-Jean de Dieu  
 Carrefour Ecully  
 Cevicam  
 Télécoms Vaise  
 Nouvelles Galeries  
 Valéo

METAUX Vénissieux  
 RHONE POULENC Belle Etoile  
 INSTITUT MERIEUX  
 CHEMINOTS D'Oullins  
 COMMUNAUX de Bron  
 EDF Exécution Lyon  
 HOPITAL H. HERRIOT  
 HOPITAL A. CHARRIAL  
 BNP Ecully

Chèques Postaux  
 Antiquaille  
 Impôts  
 Rhône Poulenc  
 Transports Urbains et Transports Routiers  
 Rhône Mérieux



# SANTÉ-PROTECTION SOCIALE EMPLOI-FORMATION

## MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'INSERTION DU RMI

La circulaire du Ministère de la Solidarité/Santé-Protection Sociale du 9 Mars 1989 donne les instructions relatives à la mise en place du dispositif d'insertion du RMI (J.O. du 11/3/89).

Pièce centrale du dispositif LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INSERTION (C.D.I.) est chargé de définir le programme et les modalités d'actions d'insertion. Ces membres se répartissent en cinq catégories :

- Représentants de l'Etat,
- Représentants des collectivités territoriales,
- Représentants des Institutions, organismes, associations intervenant dans le domaine économique,
- Représentants des commissions locales d'insertion dont le nombre est d'au moins deux et de cinq au plus.

LES COMMISSIONS LOCALES D'INSERTION (C.L.I.) ont pour mission d'examiner et valider les contrats d'insertion qui lui sont présentés par les organismes instructeurs et d'émettre un avis sur les conditions de mise en oeuvre du contrat en vue du renouvellement du Droit au R.M.I. Les C.L.I. regrouperont en moyenne 80 000 à 100 000 habitants. Il y en aura donc plusieurs par département.

Le C.L.I. est tripartite :

- Etat,
- Elus locaux,
- Organismes ou associations.

**\* Des UD et UL de la CGT ont doré et déjà été contactées par les Préfets qui sollicitent leur présence dans ces instances à l'instar des autres organisations syndicales.**

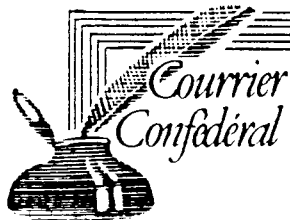
Des camarades des UD/UL ont sollicité l'avis de la C.G.T. sur l'opportunité de participer ou non à ces structures.

Dans ce cas comme dans d'autres, où il s'agit de défendre les intérêts des salariés, des chômeurs, des sans emploi plongés dans la misère, la C.G.T. n'est pas pour la politique de la chaise vide.

La présence de la C.G.T. est donc tout à fait souhaitable dans les CDI et CLI :

- pour collecter des informations, donner notre point de vue sur le contenu et les conditions dans lesquelles se mèneront ces actions d'insertion,
- mais surtout pour que notre participation permette d'alimenter le développement des luttes pour de véritables actions d'insertion professionnelle débouchant sur l'emploi qualifié à temps plein et durée indéterminée.

La déclaration du Bureau Confédéral du 9 Mars 1989 "RMI : ça ne va pas. Il faut dégager les moyens". peut servir de base aux premières interventions des représentants de la C.G.T. dans ces dispositifs institutionnels, enrichie par la connaissance et l'appréciation de chaque UD et UL sur la situation locale.



## **POLITIQUE REVENDICATIVE FEMMES SALARIEES**

### BARRER LA ROUTE AU TRAVAIL DE NUIT

C'est avec une belle unanimité, sauf la CGT\*, que le CES a voté le projet d'avis sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes dans les entreprises publiques à statut réglementaire.

"D'accord sur les orientations et les moyens proposés", c'est ce qu'a dit la CFDT, résumant bien la position générale, y compris celle de FO émettant de sérieuses réserves à propos du travail de nuit et du temps partiel mais... votant le texte en question.

C'est à la fois dans sa logique et dans le détail de ses propositions que l'avis du CES est dangereux pour l'ensemble des travailleurs des secteurs public et privé (voir déclaration du BC et courrier confédéral n°839).

Document de portée générale, il prend cependant position sur une question d'actualité : celle du travail de nuit dont le BIT va discuter en juin.

En plein accord avec les orientations du patronat et du gouvernement, le CES apporte sa caution en proposant, au nom de l'égalité, "une dérogation générale et permanente".

Ainsi, le patronat disposerait de moyens supplémentaires d'imposer aux hommes et aux femmes avec la généralisation du travail de nuit une nouvelle dégradation de leur condition de vie et de travail.

#### **TRAVAILLER LA NUIT, C'EST DANGEREUX**

Toutes les études scientifiques à travers le monde l'ont montré : le travail de nuit est dangereux pour la santé.

Le rapport du BIT se fait largement l'écho de ce qu'on appelle "la maladie du travailleur de nuit" :

- les causes principales de risques pour la santé sont les troubles du sommeil et les modifications des habitudes alimentaires ;
- à charge de travail égale, le travail de nuit est plus fatiguant que le travail de jour ;
- les troubles gastriques et intestinaux, notamment les ulcères sont fréquents parmi les travailleurs de nuit ;
- le travail de nuit conduit à un vieillissement prématuré ;
- on estime généralement qu'un tiers seulement des travailleurs tolèrent le travail de nuit et les horaires alternants. Mais des études récentes ont montré que c'étaient les sujets qui s'adaptait le plus aux horaires de nuit qui présentaient les troubles les plus graves.

#### **LE TRAVAIL DE NUIT PERTURBE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE**

Le BIT souligne que les études reconnaissent les effets nocifs du travail de nuit sur la vie familiale et sociale :

- à travers l'organisation de la vie quotidienne, horaires et organisation des repas, entretien du ménage, soins aux enfants, difficultés à faire coïncider repos du travailleur de nuit et activité "normale" de sa famille ;
- à travers les relations des différents membres de la famille : le travail de nuit est un facteur aggravant des difficultés familiales.

La vie sociale est rendue plus difficile à cause des horaires décalés mais aussi à cause de la fatigue accumulée.

Le BIT souligne que ce sont les activités collectives qui pâtissent le plus du travail de nuit.

\* La CFTC s'est abstenue.



## LE TRAVAIL DE NUIT EST ECONOMIQUEMENT INEFFICACE

Dans l'entreprise, les conséquences du travail de nuit sont :

- l'aggravation des accidents du travail due à une perte de vigilance,
- la baisse de la qualité, l'augmentation des rebus,
- l'accroissement de l'absentéisme.

Le travail de nuit coûte cher à la société : santé dégradée, maladies, médicaments pour "tenir le coup", vieillissement prématuré, conséquences des perturbations de la vie familiale... autant de retombées négatives pour la société.

Le travail de nuit n'est pas un facteur d'égalité ni une "chance" pour le droit au travail des femmes ou leur accès à la promotion. Ainsi, le droit de travailler la nuit n'a pas garanti aux infirmières la reconnaissance de leur qualification. A la RATP, cela n'a pas non plus servi massivement à leur promotion puisque sur 3.800 "bénéficiant" de ce type d'horaires, seulement 30 sont agents de maîtrise et 130 agents de conduite.

Le travail de nuit ne favorise pas l'emploi. La courbe du développement du travail de nuit est parallèle à celles de l'augmentation du chômage et de la précarité.

Lié à des investissements (quand il y en a) dont l'objectif n'est pas le développement de la production utile mais uniquement la rentabilité financière maximum au détriment des individus, il ne peut déboucher que sur la précarité et les suppressions d'emplois.

AINSI,

\* la dérogation obtenue par la Thomson St Egrève a précédé de quelques mois la fermeture du site dans le cadre de la liquidation de la production de "puces" électroniques en France.

\* la généralisation du travail de nuit à SUMA-BASF s'est accompagnée :

- d'une diminution du salaire des travailleurs postés,
- du remplacement des travailleuses par des intérimaires.

### REAGIR VITE !

S'appuyant à la fois sur l'avis du CES et sur la signature par la CFDT et la CGC de l'accord patronal d'aménagement du temps de travail, le CNPF va faire le forcing dans les entreprises pour multiplier les exemples avant la Conférence internationale du travail de juin du BIT, qui a mis à son ordre du jour la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes.

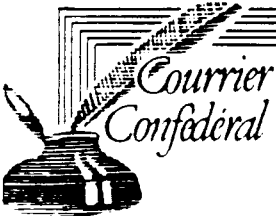
Il faut, sans attendre, mobiliser l'ensemble des salariés hommes et femmes :

- en rappelant la position de la CGT :

**Le travail de nuit et du dimanche doit être interdit pour tous les salariés hommes et femmes à l'exception des secteurs où des impératifs techniques ou de service public s'imposent.**

**L'évolution technologique doit être utilisée pour remettre en cause les impératifs techniques imposant le travail de nuit, posté ou du dimanche.**

**Les travailleurs concernés par ces roulements doivent bénéficier d'un suivi particulier concernant leur santé et les recherches doivent être développées.**



Le temps passé par les salariés en travail continu ou semi-continu de nuit doit être limité. Il doit être fixé un âge minimum et maximum pour les salariés soumis à ces contraintes.

Des dispositions assurant leur reclassement doivent être prévues avec maintien en tout état de cause de leur niveau de rémunération et de leurs droits acquis.

Des créations d'emploi doivent être effectuées afin de tenir compte des besoins de repos et congés supplémentaires de remplacement pour l'exercice des droits syndicaux, la formation, etc.

En partant des besoins des salarié(e)s :

- Sur les salaires :

On ne peut accepter que l'augmentation du pouvoir d'achat soit liée à la dégradation des conditions de travail.

Ce qu'il faut, c'est :

- le SMIC à 6.000 F,
- une augmentation correspondant aux besoins exprimés dans l'entreprise,
- des grilles revalorisées reconnaissant qualification, savoir-faire, expérience des femmes comme des hommes.

- Sur la diminution du temps de travail sans perte de salaire pour les travailleurs "de jour" comme pour les postés : pour ceux-ci la CGT revendique les 5 X 8 et 33h36 par semaine.

- Sur l'emploi et la formation

Femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, tous aspirent à un emploi stable et qualifié.

Dans l'entreprise, cela suppose :

- le passage à temps plein de toutes celles et ceux actuellement à temps partiel,
- l'embauche des contrats à durée indéterminée de tous les intérimaires, stagiaires, contrat à durée déterminée, ...
- l'organisation de formation qualifiante sur le lieu et le temps de travail, favorisant un réel déroulement de carrière, notamment pour les femmes.

- Sur la retraite

Le droit à la retraite à taux plein doit être accordé aux femmes et aux hommes à partir de cinquante-cinq ans dès validation de trente-sept annuités et demie.

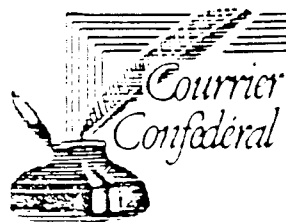
Des bonifications doivent être attribuées aux salariés parmi lesquels les femmes sont très nombreuses, ayant effectué des travaux dangereux, insalubres ou pénibles, physiquement et/ou mentalement, à hauteur d'une année pour trois années effectuées.

Sans attendre, partout où le patronat veut imposer ou étendre le travail de nuit :

- **IMPULSER UN GRAND DEBAT AVEC LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS**

- **ORGANISER DE MULTIPLES INITIATIVES AUTOUR DES POSITIONS DE LA CGT**

- **FAIRE DES CONFERENCES DE PRESSE, AVEC TEMOIGNAGES, SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE ARGUMENTATION.**



# ANTOINETTE

DES RESULTATS POSITIFS :

FAISONS LES FRUCTIFIER !

En mars, 11 454 exemplaires supplémentaires - 684 commandes.

Un excellent résultat  
pour ne pas en rester là !

Notre revue vendue en masse tout le mois a démontré qu'elle était le moyen de communication privilégié avec les travailleuses et l'outil efficace pour organiser l'action.

Des milliers de salariées ont découvert ou redécouvert notre magazine.

Il a été vu, lu, et avec lui on a débattu.

Dépasser maintenant ce résultat temporaire en menant une véritable bataille pour ancrer notre journal de manière permanente dans l'entreprise : une démarche positive, fructueuse, pour toute notre activité CGT.

Les contacts établis sont une base pour fidéliser nos lecteurs occasionnels.

Ne perdons pas de temps.

Adoptons une démarche double, offensive :

- . Connaissance, découverte du journal par les salariées ;  
mais aussi
- . Fidélisation.

Partout retournons voir les salariées, gagnons de nouvelles lectrices :

- || . Proposons avec dynamisme l'abonnement,
- || . Incitons là où il n'y a pas de postes de diffusion à en créer.

POSTE DE DIFFUSION

FEDERATION ..... UD .....

ENTREPRISE .....

NOM ..... Prénom .....

ADRESSE .....

..... NOMBRE D'EXEMPLAIRES .....

A retourner à :

ANTOINETTE - 33, Rue Bouret - 75019 PARIS - Tél : 16 (1) 42 00 11 39